



UNION REGIONALE
DES SYNDICATS
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
URSEN CGT

UNION LOCALE CGT
RENNES SUD EST
5, rue de la SAUVAIE
35000 RENNES

FÉDÉRATION DE
L'ÉDUCATION, DE
LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

Déclaration des Élues CGT ÉDUC 'ACTION BRETAGNE à la CCP ANT du jeudi 19 décembre 2019

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Depuis le 5 décembre dernier, partout en France, les personnels de l'Éducation nationale ont massivement manifesté pour exprimer leur volonté de faire reculer ce gouvernement, mais aussi pour indiquer leur ras-le-bol vis-à-vis d'une politique qui remet en cause le choix de société que constitue notre système de solidarité hérité de 1945 et qui brise notre système éducatif. Les taux de grévistes, très élevés, montrent sans ambiguïté leur inquiétude vis-à-vis d'un projet de réforme des retraites qui ferait de ces personnels de futures et potentielles victimes d'un système profondément injuste et dont l'hypocrisie conduirait à partir ou plus tard, ou plus pauvre. Dans nos écoles, veut-on vraiment qu'à l'avenir les professeurs continuent à enseigner face à des élèves qui auront un demi-siècle de moins qu'eux ? Croit-on vraiment que c'est ainsi qu'on pourra régler la crise des vocations à l'œuvre dans l'Éducation nationale ?

La CGT Éduc'action reste déterminée et appelle les personnels à reconduire la grève et à poursuivre la mobilisation. Et cela jusqu'au retrait définitif de ce qui n'est rien d'autre que la casse des services publics annoncée dans un programme soumis à une idéologie hautement libérale. Il est temps qu'un véritable dialogue social s'établisse afin d'atteindre l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, et que soient prises en compte, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, les pénibles conditions de travail générées par nombres de métiers. Notre système de retraites actuel ainsi rénové, et renforcé par les propositions portées par la CGT, serait synonyme d'une réelle justice sociale pour l'ensemble des salarié-e-s du pays. À cet effet, nous vous soumettons la situation d'une collègue CPE, au statut de M.A.G.E., pour laquelle la prise en compte d'un avancement d'échelon à l'issue de cette CCP pourrait permettre de vivre moins douloureusement, et pour tout dire, plus dignement, sa retraite prochaine. Et pour les Maîtres Auxiliaires du public encore en fonction dans l'attente de leur extinction, il conviendrait de les revaloriser comme l'ont été leurs collègues du privé depuis la création d'une grille de rémunération unique après fusion de celles des MA2 et des MA1 !

Depuis cet été, à l'angoisse de ne plus vivre des lendemains qui chanteraient dans l'exercice de leur métier, est venue s'ajouter, pour les plus précaires des personnels de l'Éducation nationale, l'incertitude d'une garantie d'emploi à l'avenir. En effet, « la loi de la transformation de la Fonction Publique » qui met un terme dès 2020 à la consultation des élu-e-s paritaires, en renforçant l'autonomie des chef-fe-s d'établissements et des corps d'inspection, nous inquiète à juste titre quant au devenir de leur mobilité. Dorénavant, leur affectation, sans plus aucune visibilité ni suivi par les représentant-e-s des personnels que nous sommes, reposera sur l'arbitraire, validé par les services académiques de façon unilatérale. Ces derniers seraient d'ailleurs aussi, à notre sens, également victimes d'un système qui les conduirait à de fréquents ajustements que nos échanges, souvent fructueux, lors de la préparation du mouvement au seuil de l'été, permettent d'éviter.

Mais, cette iniquité de traitement dénoncée depuis la rentrée par la CGT Éduc'action Bretagne est bel et bien en marche dans notre académie, et les situations des deux collègues CDI du CFAEN portées à notre connaissance ce jour en sont la preuve.

Ainsi, aux enseignant-e-s de CFA qui se voient imposer de nouveaux contrats portant leurs obligations annuelles à 810 heures comme les personnels GRETA, s'ajoutent les personnels administratifs dont la durée de contrat est réduite, quand ils/elles ne sont pas expéditivement licencié-e-s.

La précipitation avec laquelle ces mesures se mettent en place est pour le moins discutable. Ainsi, concernant les CFA, seul est inscrit dans la loi leur passage en organisme de formation de droit commun à compter du 1er janvier 2020, et pour ce qui est des GRETA, la possibilité de développer des formations en apprentissage, sans recours à un CFA. Par ailleurs, cette réorganisation, effectuée en dehors de toute procédure réglementaire, conduit à des changements substantiels des conditions de travail des personnels et les pressions qui en découlent sont inacceptables. Ils sont d'autant plus scandaleux que seul-e-s les collègues vacataires de l'académie ont obtenu, de façon dérogatoire jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, le maintien de leurs rémunérations à la signature de leur nouveau contrat.

C'est pourquoi, la CGT Éduc'action et les organisations syndicales signataires d'un courrier adressé le 16 décembre au Ministre Blanquer demandent :

- d'intervenir auprès des rectorats pour faire en sorte que ces réorganisations soient suspendues et soumises à la concertation dans le cadre réglementaire prévu à cet effet ;**
- que les cadres d'emploi soient maintenus en l'état pour toutes et tous ;**
- que les personnels de CFA, intégrés ou non à un GRETA, conservent leurs obligations annuelles de 648 heures et l'ISA ;**
- que les contrats soient maintenus pour l'ensemble des personnels et a minima sur 12 mois pour les administratifs.**

Enfin, ce n'est pas parce qu'ils/elles sont contractuel-le-s que ces personnels sont sans droit. Les bouleversements inhérents à la transformation de la formation par apprentissage ne justifient d'aucune manière une modification substantielle de leur contrat de travail, ni l'insécurité professionnelle dans laquelle ils/elles sont plongé-e-s par une telle précipitation.

Nous vous remercions de votre attention et serons vigilant-e-s quant à la suite réservée à notre demande.

Les élues CGT ÉDUC'ACTION BRETAGNE